

ANNEXE V

DÉFINITION DES ÉPREUVES

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET METIERS D'ART

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

EPREUVE E1 : Epreuve scientifique et technique

Coefficient : 5

U11 - U12

● **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve doit permettre de mettre en évidence les compétences liées aux activités professionnelles suivantes :

Décodage et analyse des données de définition d'un ouvrage

Décodage et analyse des données de fabrication d'un ouvrage

SOUS - ÉPREUVE A 1: Étude d'un ouvrage et d'un système de fabrication

Coefficient : 2.5

U11

● **Contenus de la sous-épreuve :**

Elle prend en compte tout ou partie des compétences et savoirs associés listés ci-après :

C11.1	Identifier la situation la demande
C11.2	Identifier les types d'informations esthétiques et techniques nécessaires
C12.1	Décoder et analyser les données de la demande
C13.1	Identifier les sources d'information
C13.2	Sélectionner et classer les informations de tous ordres
C21.1	Rechercher, comparer, choisir, et traduire une solution esthétique et technique
C22.1	Rechercher les solutions technologiques adaptées
C24.1	Participer à l'établissement d'un prix de revient prévisionnel du produit
C24.2	Évaluer les temps
C31.1	Définir l'ordre chronologique des phases
C32.1	Déterminer les moyens manuels, mécaniques, automatisés, informatisés...
C33.1	Établir les modes opératoires des différentes étapes
S1	Produit
S2	Matière d'oeuvre
S3	Matériels
S4	Processus et procédés
S5	Gestion
S6	L'entreprise et son environnement
S7	Systèmes de représentation

● **Évaluation :**

Elle porte essentiellement sur :

- la précision des connaissances technologiques
- la démarche mise en oeuvre
- la rigueur et la clarté des réponses
- la qualité des documents élaborés

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET METIERS D'ART

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

● Formes de l'évaluation :

→ Ponctuelle : Écrite durée : 4 heures

Les supports de l'épreuve sont choisis dans les domaines suivants :

- dessin d'ensemble ou de définition
- dessin de structure ou de mécanisme existant
- un processus de fabrication

Sont proposés et définis :

- l'objectif global de production
- les données de gestion
- les structures du système de fabrication
- une ou plusieurs solutions techniques, de mécanisme ou d'outillage mis en oeuvre en fabrication

Travail demandé :

à partir de l'analyse technique, mécanique, esthétique et fonctionnelle de la structure d'un produit (ensemble, sous ensemble, éléments), afin de décrire les circuits dimensionnels géométriques, en déduire :

- les éléments participant au respect des spécifications fonctionnelles
- les données de gestion, afin de justifier l'organisation prévue ou de proposer des modifications du ou des cycles de fabrication

à partir de la vérification des conditions fixées pour l'aptitude à l'emploi d'un poste de fabrication, d'un montage, et d'un outillage, justifier :

- la construction ou la proposition de modification
- les connaissances spécifiques indispensables à la compréhension des problèmes technologiques

SOUS - EPREUVE B1 : Mathématiques (coefficient 2,5)

U12

● Finalités et objectifs :

L'évaluation en mathématiques a pour objectifs :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations liées à la profession ;
- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée ;
- d'apprécier leurs qualités dans le domaine de l'expression écrite et de l'exécution de tâches diverses (tracés graphiques, calculs à la main ou sur machine).

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET METIERS D'ART

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

● Contenus :

Les contenus sont définis en annexe I, tableau des unités constitutives du référentiel de certification (unité U 12).

● Formes de l'évaluation :

→ Ponctuelle : Epreuve écrite. Durée : 2 heures.

ÉPREUVE E2 : Epreuve de technologie et histoire de l'art

Coefficient : 3

U21 - U22

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de mettre en évidence les compétences liées aux activités professionnelles suivantes :

- décodage et analyse des données de définition, des données opératoires en prenant en compte les contraintes esthétiques, techniques et stylistiques.
- définition de la matière d'œuvre, des processus de fabrication.
- préparation:
 - établissement des documents de fabrication
 - identifier, situer et comparer des produits ou ensembles mobiliers historiques ou contemporains
 - représenter un ou plusieurs éléments à partir d'une documentation
 - adapter une proposition en fonction de contraintes esthétiques, techniques et stylistiques.

SOUS - ÉPREUVE A2 : Préparation d'une fabrication
--

Coefficient : 1.5

U21

● Contenus de la sous-épreuve :

Elle prend en compte tout ou partie des compétences et savoirs associés listés ci-après :

C23.1	Établir et construire les documents définissant le produit au plan esthétique et technique
C31.1	Définir l'ordre chronologique des phases
C32.1	Déterminer les moyens manuels, mécaniques, automatisés, informatisés...
C33.1	Établir les modes opératoires des différentes étapes
S1	Produit
S2	Matière d'oeuvre
S3	Matériels
S4	Processus et procédés
S7	Systèmes de représentation

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET METIERS D'ART

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

● Évaluation :

Elle porte essentiellement sur :

- la pertinence et l'exploitation des documents.
- le respect des conditions imposées (qualité, processus...).
- la qualité des solutions technologiques.
- la prise en compte de la sécurité.

● Formes de l'évaluation :

→ Ponctuelle : Écrite durée : 3 heures

A partir d'un dossier constitué de documents définissant les produits et la structure du système de fabrication, le candidat doit :

- établir la mise au plan d'ensemble ou de sous-ensemble mobilier relative aux données de définition d'un produit et répondre à des questions concernant la gestion de fabrication (chronologie des étapes, planification, ...)
- pour une étape donnée, établir le mode opératoire
- justifier le choix des outils et ajuster les paramètres de coupe pour une étape de fabrication donnée.

→ Contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée par l'équipe enseignante chargée des enseignements technologiques et professionnels de l'établissement de formation. Elle se déroule en fin de formation. Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

Elle donne lieu à une proposition de note.

La situation prend pour support un dossier technique.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

SOUS - ÉPREUVE B2 : Art et technique analyse formelle et stylistique

Coefficient : 1.5

U22

● **Contenus de la sous-épreuve :**

Elle prend en compte tout ou partie des compétences et savoirs associés listés ci-après :

- C11.1 Identifier la situation, la demande
- C11.2 Identifier les types d'informations esthétiques et techniques nécessaires
- C12.1 Décoder et analyser les données de la demande
- C13.1 Identifier les sources d'information
- C13.2 Sélectionner et classer les informations de tous ordres
- C21.1 Rechercher, comparer, choisir, et traduire une solution esthétique et technique
- SAA1.1 Histoire de l'art et des styles
- SAA1.2 Histoire de l'art et des styles
- SAA3.2 Présentation du projet d'étude

● **Évaluation :**

Elle porte essentiellement sur :

- la justesse des connaissances du domaine de l'histoire de l'art et des styles
- la lisibilité et expressivité du relevé
- la pertinence du transfert et qualité esthétique de sa présentation.

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :** Écrite durée : 2 heures

A partir d'un ou plusieurs documents univoques, historiques et/ou contemporains, il peut être demandé :

- un relevé documentaire de tout ou partie d'un document
- d'identifier et de situer historiquement certains éléments
- de proposer une possibilité d'association :
 - . soit d'un contexte si la documentation donnée concerne un élément mobilier précis.
 - . soit l'inverse

→ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée par l'équipe enseignante chargée des enseignements technologiques et professionnels de l'établissement de formation. Elle se déroule en fin de formation. Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

Elle donne lieu à une proposition de note.

La situation prend pour support un dossier technique.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET METIERS D'ART

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

ÉPREUVE E3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel et projet d'art appliqué
--

Coefficient : 8

U31 - U32 - U33 - U34

Cette épreuve comprend 4 unités :

- U31 : Evaluation de la formation en milieu professionnel
- U32 : Lancement et fabrication d'un ouvrage
- U33 : Projet d'art appliqué
- U34 : Économie - gestion

● **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve doit permettre de mettre en évidence les compétences liées aux activités professionnelles suivantes :

- Proposition de possibilités d'amélioration.
- Préparation des postes de travail.
- Suivi des travaux.
- Rendre compte des informations, des situations.
- Organisation des postes de travail.
- Installation et réglage des outils.
- Conduite d'opérations de traçage et d'usinage.
- Conduite des opérations sur les systèmes automatisés.

L'ensemble des activités est développé pendant la durée de la formation professionnelle, mais les évaluations des compétences liées à celles-ci seront "distribuées" et mises en oeuvre dans chacune des sous-épreuves.

SOUS - ÉPREUVE A3: Evaluation de la formation en milieu professionnel
--

Coefficient : 2

U31

● **Contenus de la sous-épreuve :**

Les périodes de formation en milieu professionnel ont principalement pour but la formation sur les sites réels et les systèmes de construction et/ou d'exploitation conformes aux conditions habituelles de travail entreprise.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET METIERS D'ART

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

Le développement de compétences mises en oeuvre lors des interventions ne peut apparaître dans toutes ses dimensions que si ces conditions "ordinaires" sont présentes :

- contraintes temporelles (temps imparti, délais...)
- contraintes spatiales liées aux sites et à la nature des interventions
- contraintes organisationnelles (travail en équipe, présence de clients et fournisseurs...)
- contraintes de sécurité et de normes à respecter
- contraintes de résultats (coût / qualité, sécurité...)
- contraintes techniques (moyens logistiques, manutention, moyens spécifiques de communication, outillages dédiés...)

Ces périodes nécessitent une forte proximité du candidat avec les outils réels et leurs contraintes. Les apprentissages ne peuvent se faire que si une forte médiation est mise en oeuvre dans l'organisation formatrice (tuteurs, maîtres d'apprentissage et responsables de formation doivent prendre réellement en charge le dispositif de formation).

Elle prend en compte tout ou partie des compétences et savoirs associés listés ci-après :

C31.1	Définir l'ordre chronologique des phases
C32.1	Déterminer les moyens manuels, mécaniques, automatisés, informatisés...
C33.1	Établir les modes opératoires des différentes étapes
C34.1	Contrôler, régler les matériels, les outils
C34.2	Assurer les approvisionnements
C34.3	Prévoir les disponibilités des postes de travail
C41.1	Effectuer toute opération main, machines automatisées ou non
C44.1	Contrôler la conformité et la qualité de la commande
C51.1	Évaluer les coûts directs et indirects, les écarts
C52.1	Réaliser les produits en tenant compte des temps, des délais, selon la qualité exigée
C53.1	Proposer des solutions optimales
C54.1	Assurer la maintenance de 1 ^{er} niveau du matériel et des outils
C61.1	Établir la communication avec tout partenaire
C62.1	Participer à l'animation
C64.1	Participer à la formation
S1	Produit
S2	Matière d'oeuvre
S3	Matériels
S4	Processus et procédés
S5	Gestion
S6	L'entreprise et son environnement
S7	Systèmes de représentation

● **Évaluation :**

Elle porte essentiellement sur :

- la prévision des coûts
- l'organisation d'une fabrication et des approvisionnements
- la préparation des postes de travail
- la réalisation de tout ou partie d'ouvrage
- l'optimisation des moyens

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET METIERS D'ART

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

- la prise en compte du coût des délais et de la qualité exigée
- l'animation d'une équipe de fabrication

● Formes de l'évaluation :

→ Ponctuelle : **Orale** **durée : 30 minutes**

L'évaluation de la période de formation en milieu professionnel s'appuiera sur un entretien avec des membres du jury à partir d'un dossier "mémoire" réalisé par le candidat.

Le dossier est rédigé à partir des tâches accomplies par le candidat dans l'entreprise. A cet effet, il y consigne en particulier le compte-rendu de ses activités (tâches) et la description des dimensions principales :

- caractéristiques de l'ouvrage
- nature des documents "ressource"
- nature de l'intervention
- contexte, organisation et relations (équipe de travail, amont/aval, personne ou service en relation...)
- éléments de gestion de production

L'entretien porte sur le document de synthèse et d'évaluation complété par les professeurs du centre de formation.

La synthèse précise les activités repérées comme les plus significatives du candidat dans l'entreprise où il suit sa formation. Elle présente les études de cas, les bilans, d'ampleur limitée, relatifs aux activités les plus formatrices.

Ces études de cas, ces bilans traitent notamment des problèmes liés à l'organisation et à la gestion de la production. Ils servent de support à la rédaction de la synthèse établie en concertation entre le tuteur et le candidat.

Le dossier est mis à la disposition des membres du jury, huit jours avant l'épreuve ponctuelle terminale pratique.

→ Contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation. Il prend appui sur un dossier élaboré par le candidat au cours de sa formation.

Préalablement à chacune des périodes de formation en milieu professionnel, les objectifs sont fixés par les professeurs et les formateurs de l'entreprise d'accueil. Ils sont consignés dans ce dossier.

Le candidat dresse la liste des activités qu'il a exercées au cours de cette même période. Elles sont appréciées par les professeurs et les formateurs de l'entreprise, qui en font le bilan. Ces derniers attribuent la note qui sera proposée au jury.

SOUS - ÉPREUVE B3 : Lancement et fabrication d'un ouvrage

Coefficient : 3

U32

● **Contenus de la sous-épreuve :**

Elle prend en compte tout ou partie des compétences et savoirs associés listés ci-après :

C11.1	Identifier la situation, la demande
C11.2	Identifier les types d'informations esthétiques et techniques nécessaires
C12.1	Décoder et analyser les données de la demande
C13.1	Identifier les sources d'information
C13.2	Sélectionner et classer les informations de tous ordres
C21.1	Rechercher, comparer, choisir, et traduire une solution esthétique et technique
C22.1	Rechercher les solutions technologiques adaptées
C32.1	Déterminer les moyens manuels, mécaniques, automatisés, informatisés...
C33.1	Établir les modes opératoires des différentes étapes
C34.1	Contrôler, régler les matériels, les outils
C41.1	Effectuer toute opération main, machines automatisées ou non
C44.1	Contrôler la conformité et la qualité de la commande
S1	Produit
S2	Matière d'oeuvre
S3	Matériels
S4	Processus et procédés
S5	Gestion
S6	L'entreprise et son environnement
S7	Systèmes de représentation

● **Évaluation :**

Elle porte essentiellement sur :

- le respect de la demande
- la mise en valeur de l'aspect esthétique du matériau
- le respect d'une qualité d'exécution compatible avec la notion « métier d'art »: coutures, coupes, plis
- le respect des règles de sécurité
- la définition des caractéristiques géométriques
- la conception et la fabrication des éléments
- la confection des calibres (débit, fabrication, contrôle)
- la réalisation exacte et en sécurité des sous-ensembles ou des pièces demandés

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :** **pratique** **durée : 20 heures**

L'épreuve porte sur une réalisation à partir des données suivantes :

- dossier de définition du produit à réaliser (dessin d'ensemble, de fabrication, gammes, contrat de phase, fiches techniques)
- éventuellement, des éléments préalablement réalisés par le candidat
- du recours à des opérations spécifiques

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET METIERS D'ART

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

Travail demandé (6 heures + 14 heures) :

- réaliser, en 6 heures, un ensemble ou un sous-ensemble nécessitant :

- le relevé de/des formes des pièces ou supports
- la confection de calibres
- la définition du plan de coupe
- la coupe des différentes matières
- l'adaptation d'une fabrication ou d'une demande particulière

OU

- soit, à partir d'un cahier des charges fourni, d'établir un dessin de définition accompagné :
- de fiches de nomenclature des matières

OU

- d'une fiche de coût prévisionnel de fabrication (temps + matière)

OU

- d'un document établissant le processus de fabrication (une documentation technique est fournie)

ET

- réaliser en 14 heures, les activités supports suivantes :

- l'interprétation et la réalisation des formes/volumes en fonction des données
- la réalisation des calibres, gabarits nécessaires à la fabrication
- la conduite rationnelle, et en toute sécurité, de la réalisation demandée

Nota : au travers des deux situations pratiques d'évaluation les contenus des sujets s'efforcent de proposer des applications faisant appel aux connaissances acquises tant dans le domaine du siège et de la garniture que dans celui de la couture.

→ Contrôle en cours de formation :

L'évaluation comporte trois situations d'évaluation :

- première situation d'évaluation : coefficient 0,5 ; durée indicative 4 heures.
- deuxième situation d'évaluation : coefficient 1 ; durée indicative 4 heures.
- troisième situation d'évaluation : coefficient 1,5 ; durée indicative 12 heures.

Les situations d'évaluation présentent un caractère différent, par le nombre et la nature des compétences évaluées, et/ou par le niveau d'exigence qui peut être caractérisé par :

- la complexité du travail demandé
- la variété et l'étendue des champs technologiques d'application
- la nature et le volume des données fournies
- le niveau des performances à atteindre

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL **ARTISANAT ET METIERS D'ART**

OPTION **TAPISSIER D'AMEUBLEMENT**

- la durée allouée à l'exécution de la tâche ou le degré d'autonomie nécessaire à son accomplissement.

Il est recommandé que les partenaires de chaque établissement (professionnels, professeurs concernés) organisent les évaluations en cours de formation, conformément aux situations d'évaluation décrites ci-dessous.

A l'issue des situations d'évaluation, les professeurs et les représentants de la profession ayant participé aux évaluations adressent au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat, accompagnée d'une appréciation et d'une proposition de note.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Première situation d'évaluation

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à fabriquer un élément ou un sous ensemble réalisé mécaniquement et comportant un montage. L'évaluation porte sur une partie des compétences : C12.1 - C22.1 - C32.1 - C34.1 - C41.1 - C44.1 du référentiel du diplôme.

A partir des données de définition d'un produit et de la chronologie des étapes, le candidat doit assurer la fabrication pouvant intégrer :

- soit des matériaux traditionnels ou issus des technologies nouvelles
- soit des opérations de fabrication spécifique

Deuxième situation d'évaluation

L'évaluation porte sur une partie des compétences : C12.1 - C21.1 - C32.1 - C41.1 - C44.1 du référentiel du diplôme.

Les activités supports de l'évaluation des compétences doivent privilégier :

- l'interprétation et la réalisation des formes
- la réalisation des calibres, gabarits nécessaires à la fabrication
- la conduite rationnelle, et en toute sécurité, de la réalisation demandée.

Troisième situation d'évaluation

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à réaliser un sous-ensemble. La demande porte sur la confection d'un produit.

L'évaluation porte sur une partie des compétences : C11.1 - C11.2 - C12.1 - C13.1 - C13.2 - C2.11 - C22.1 - C32.1 - C33.1 - C34.1 - C44.1 du référentiel du diplôme.

C'est l'ensemble des trois situations qui permet de vérifier que les compétences terminales sont acquises. Le candidat est informé du déroulement des situations d'évaluation.

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

La participation des professionnels à la troisième situation est obligatoire. Leur participation aux deux autres est souhaitable.

Les équipes pédagogiques devront être attentives à apprécier des ajustements qui s'avèreraient nécessaires pour assurer l'homogénéité de l'évaluation entre les établissements.

SOUS - ÉPREUVE C3: Projet d'art appliqué

Coefficient : 2

U33

● **Contenus de la sous-épreuve :**

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- exploiter une documentation
- proposer des solutions répondant à des fonctions indiquées ou déduites
- représenter un projet (ou élément d'un ensemble)

Elle prend en compte tout ou partie des compétences et savoirs associés listés ci-après :

- C11.1 Identifier la situation, la demande
- C11.2 Identifier les types d'informations esthétiques et techniques nécessaires
- C12.1 Décoder et analyser les données de la demande
- C13.1 Identifier les sources d'information
- C13.2 Sélectionner et classer les informations de tous ordres
- C21.1 Rechercher, comparer, choisir, et traduire une solution esthétique et technique
- C23.1 Établir et construire les documents définissant le produit au plan esthétique et technique
- SAA2.1 Étude d'un projet
- SAA2.2 Étude d'un projet
- SAA3.1 Présentation du projet d'étude
- SAA3.2 Présentation du projet d'étude

● **Évaluation :**

Elle porte essentiellement sur :

- le respect du cahier des charges
- la faisabilité de la mise au point proposée
- la lisibilité et l'expressivité de la traduction
- les informations données permettant la compréhension précise des intentions

● **Formes de l'évaluation**

→ **Ponctuelle :**

Écrite

durée : 4heures

A partir d'un cahier des charges définissant avec précision les limites et les contraintes d'un produit à réaliser et en exploitant les données d'une documentation (formes, matières, références colorées, éléments techniques, ...), il s'agit :

- d'effectuer sous forme d'esquisses la recherche demandée.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET METIERS D'ART

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

- de traduire la solution qui paraît la mieux adaptée sous forme d'une représentation en perspective avec des annotations concernant les divers traitements d'aspect (couleurs, effets de matières, éléments d'accompagnement, croquis de détail,...) nécessaire à la compréhension précise du produit à réaliser.

→ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisées par l'équipe enseignante chargée des enseignements technologiques et professionnels de l'établissement de formation. Elle se déroule en fin de formation. Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

Elle donne lieu à une proposition de note.

A partir d'un cahier des charges définissant avec précision les limites et les contraintes d'un produit à réaliser et en exploitant les données d'une documentation (formes, matières, références colorées, éléments techniques, ...), le candidat doit :

- effectuer sous forme d'esquisses la recherche ou la mise au point demandée
- traduire la solution qui paraît la mieux adaptée sous forme d'une représentation en perspective avec la notation des divers traitements d'aspect (couleurs, effets de matières, éléments d'accompagnement, croquis de détail,...) nécessaire à la compréhension précise du produit à réaliser.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

<u>SOUS-EPREUVE D3 : Economie - gestion</u> coefficient 1
--

U34

-> **Objectifs / Contenus :**

L'objectif est de vérifier l'aptitude du candidat à :

- replacer son activité professionnelle dans le cadre général de l'entreprise, de son fonctionnement,
- tenir compte de sa dimension humaine, des contraintes de gestion et des contraintes juridiques et réglementaires,
- exploiter une documentation simple pour déterminer ses droits et obligations dans le cadre de l'exercice de sa profession,

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET METIERS D'ART

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

- analyser et éventuellement résoudre les problèmes simples de gestion qu'il peut rencontrer dans l'exercice de son activité professionnelle.

-> **Evaluation :**

L'évaluation devra prendre plus particulièrement en compte :

- les dimensions économique et juridique.
- la maîtrise des techniques quantitatives de gestion.
- les techniques de communication (écrite et orale).

-> **Formes:**

-> **Forme ponctuelle : orale, durée 20 minutes**

L'évaluation des connaissances en économie et gestion est effectuée à partir du dossier de synthèse et d'évaluation élaboré par le candidat (voir dossier de la sous-épreuve E3/A), dans l'entreprise. Formalisé par des études de cas prenant en compte la dimension économie et gestion, ce dossier sera le support principal du questionnement oral.

Ce dossier est mis à la disposition des examinateurs huit jours avant l'épreuve ponctuelle pratique.

-> **Forme Contrôle en cours de formation :**

L'évaluation de l'atteinte des compétences énumérées dans l'unité d'économie et gestion donne lieu à une appréciation et à une note proposée au jury par le professeur chargé de dispenser l'enseignement d'économie et gestion.

L'appréciation chiffrée prend en compte trois éléments :

- 1° Les résultats de contrôles exécutés en milieu scolaire au cours des deux années de formation. Les activités, supports de l'évaluation, doivent être suffisamment nombreuses et variées pour vérifier la capacité du candidat à mettre en oeuvre les connaissances relevant des diverses composantes de la sous-épreuve (dimension économique, juridique, maîtrise des techniques quantitatives de gestion, des techniques de communication), sans toutefois obérer trop fortement le temps consacré à la formation.

- 2° La présentation écrite d'un travail personnel :

Le thème du travail sera choisi en liaison avec le secteur d'activité correspondant au baccalauréat professionnel concerné.

Le travail de l'ordre de 3 à 5 pages, comportera l'indication du ou des points du programme d'économie et gestion objet de réflexion, les sources de documentation utilisées, éventuellement les démarches effectuées.

Le problème de gestion traité ou l'étude menée peuvent avoir comme origine l'intérêt de l'élève pour une question abordée à l'occasion d'une période de formation en milieu professionnel ou un axe d'étude proposé par le professeur.

- 3° La réalisation par l'élève de fiches relatives à des situations de travail rencontrées dans les périodes de formation en milieu professionnel et analysées sous l'angle du programme d'économie et gestion.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET METIERS D'ART

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

Chaque période de formation donnera lieu à l'établissement d'une fiche (recto - verso) qui comportera une présentation de l'entreprise et de son environnement, de la situation de travail choisie et de son environnement technologique, économique, réglementaire et humain.

La note globale proposée au jury par le professeur d'économie et gestion sera déterminée en utilisant la pondération suivante :

- 1° sur 8
- 2° sur 6
- 3° sur 6

Elle sera accompagnée d'une appréciation détaillée justifiant le résultat obtenu.

Les supports d'évaluation et les travaux correspondants au titre du 1°, le travail personnel, les fiches de situation de travail seront rassemblés dans un dossier qui sera mis à la disposition du jury selon des modalités déterminées par le recteur.

EPREUVE E4 : Epreuve de langue vivante COEFFICIENT 2

U4

⇒ **Forme ponctuelle : épreuve écrite, durée 2 heures**
(Arrêté du 6 avril 1994 B.O. n° 21 du 26 mai 1994).

Cette épreuve vise à apprécier la compréhension de la langue étrangère et l'expression dans cette langue. Elle porte sur des thèmes liés à la vie socioprofessionnelle en général ou à un aspect de la civilisation du pays. Elle comprend deux parties notées respectivement sur 12 points et 8 points.

● 1ère partie : Compréhension

A partir d'un document en langue étrangère, le candidat doit répondre en français à des questions en français révélant sa compréhension du texte en langue étrangère.

Il pourra être invité à justifier ses réponses par une citation extraite du document et à fournir la traduction de quelques passages choisis.

● 2ème partie : Expression

Cette partie de l'épreuve consiste en :

- d'une part des exercices visant à tester en situation les compétences linguistiques (4 points)
- d'autre part une production semi-guidée qui pourra être liée au document proposé pour l'évaluation de la compréhension (4 points).

L'utilisation du dictionnaire bilingue est autorisée.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET METIERS D'ART

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

⇒ **Forme contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation correspondant aux quatre capacités :

- A - compréhension écrite
- B - compréhension de l'oral
- C - expression écrite
- D - expression orale

A - Compréhension écrite

A partir d'un ou deux supports en langue vivante étrangère la compréhension de la langue considérée sera évaluée par le biais de :

- réponses en français à des questions
- résumé en français du document
- compte rendu du document
- traduction

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- repérage/identification
- mise en relation des éléments identifiés
- inférence

Critères : intelligibilité et pertinence de la réponse

B - Compréhension orale

A partir d'un support audio-oral ou audio-visuel, l'aptitude à comprendre le message auditif en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais de :

En français :

- réponses à des questions factuelles simples sur ce support,
- QCM
- reproduction des éléments essentiels d'information compris dans le document.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- anticipation
- repérage/ identification
- association des éléments identifiés
- inférence

C - Production écrite

La capacité à s'exprimer par écrit en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais d'une production guidée d'un paragraphe de 10 à 15 lignes. Le message portera sur l'expérience professionnelle ou personnelle du candidat ou bien sur un aspect de civilisation (questions pouvant prendre appui sur un court document écrit ou une image).

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- mémorisation
- mobilisation des acquis
- aptitude à la reformulation

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET METIERS D'ART

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles
- utilisation correcte et précise des éléments linguistiques contenus dans le programme de consolidation de seconde : éléments grammaticaux : déterminants, temps, formes auxiliaires, modalité, connecteurs...

Éléments lexicaux : - Cf liste contenue dans le référentiel BEP ou programme de BEP
- Construction de phrases simples, composées, complexes.

D - Production orale

La capacité à s'exprimer oralement en langue vivante étrangère de façon pertinente et intelligible sera évaluée.

Le support proposé par le formateur permettra d'évaluer l'aptitude à :

- dialoguer en langue vivante étrangère à l'aide de constructions simples, composées, dans une situation simple de la vie courante. Ce dialogue pourra porter sur des faits à caractère personnel, de société ou de civilisation.

Le candidat devra faire preuve des compétences suivantes :

- mobilisation des acquis
- aptitude à la reformulation
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles

Exigences lexicales et grammaticales : Cf programme de consolidation de seconde et référentiel BEP ou programme BEP

EPREUVE E5 : Epreuve de français, histoire géographie COEFFICIENT 5
--

U51 - U52

SOUS - EPREUVE A5 : Français coefficient 3

U51

→ **Forme ponctuelle** : sous-épreuve écrite, durée 2h30

L'évaluation comporte deux parties :

- une première partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités de compréhension,
- une deuxième partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités d'expression.

L'évaluation s'appuie sur un ou plusieurs textes ou documents (textes littéraires, textes argumentatifs, textes d'information, essais, articles de presse, documents iconographiques).

Dans la première partie, deux ou trois questions permettent de vérifier la capacité du candidat de comprendre le sens global des documents, d'en dégager la construction, d'en caractériser la visée, le ton, l'écriture...

La seconde partie permet d'évaluer la capacité du candidat d'exposer un point de vue ou d'argumenter une opinion. Le type d'écrit attendu s'inscrit dans une situation de communication précisée par l'énoncé (lettre, synthèse rédigée, article...). Le sujet précise la longueur du texte à rédiger.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET METIERS D'ART

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

Le nombre de points attribués à chacune des parties de l'épreuve est indiqué dans le sujet. Dans tous les cas, la note globale est attribuée sur 20 points.

→ Forme contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation permettant de tester les capacités de compréhension et d'expression du candidat. Elles sont de poids équivalent. Elles reposent à la fois sur des supports fonctionnels et sur des supports fictionnels ou littéraires. On précisera chaque fois que nécessaire la situation de communication : destinataire, auditoire, etc...

● situation A

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat d'analyser ou synthétiser.

b) Exemples de situation :

- . supports fonctionnels : fiche d'analyse de tâches ; prises de notes
- . supports fictionnels/littéraires : fiche de lecture ; synthèse d'une activité de lecture

● situation B

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat de rendre compte ou transposer ou développer.

b) Exemples de situation :

- supports fonctionnels : rapport d'intervention en milieu professionnel ; fiche de présentation d'un produit ; rédaction d'un texte publicitaire à partir de documents ; lettre, articles ; argumentation à partir d'un dossier
- supports fictionnels/littéraires : commentaire de lettre, d'images ; argumentation à partir d'une lecture.

● situation C

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à exposer ou transmettre un message oral.

b) Exemples de situation :

- présentation d'un dossier disciplinaire ou interdisciplinaire
- compte rendu de lecture, de visite, de stage...
- rapports des travaux d'un groupe

● situation D

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à participer ou animer.

b) exemples de situation :

- participation à un entretien (embauche...)
- participation à un débat
- participation à une réunion
- animation d'un groupe, d'une équipe (entreprise)

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET METIERS D'ART

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

SOUS - EPREUVE B5 : Histoire, géographie

coefficient 2

U52

→ **Forme ponctuelle : épreuve écrite, durée 2 heures**

Cette sous-épreuve porte sur le programme de la classe de terminale du baccalauréat professionnel, sur un thème précis et les notions qui lui sont associées.

Le candidat a le choix entre deux sujets. Il doit faire la preuve de ses capacités de comprendre et d'analyser une situation historique ou géographique en s'appuyant sur l'étude d'un dossier de trois à cinq documents de nature variée.

Il répond à une série de questions qui visent à évaluer ses compétences à :

- repérer et relever des informations dans une documentation,
- établir des relations entre les documents,
- utiliser des connaissances sur le programme.

Ces questions, qui ne peuvent se réduire à une demande de définitions, permettent au candidat de faire la preuve qu'il maîtrise les méthodes d'analyse des documents et qu'il sait en tirer parti pour comprendre une situation historique ou géographique.

Il élabore ensuite une courte synthèse intégrant les éléments apportés par le dossier et ses connaissances.

Les documents constituent un ensemble cohérent qui permet une véritable mise en relation. La cohérence réside dans la situation envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(ent).

La synthèse consiste en un texte rédigé qui peut être accompagné par une carte, un croquis ou un schéma à l'initiative du candidat ou en réponse à une question expressément formulée.

→ **Forme contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation : deux situations d'évaluation en histoire fondées sur un sujet accompagné de documents et deux situations d'évaluation en géographie.

Objectifs

Les différentes évaluations visent à évaluer les compétences du candidat à :

- repérer et relever des informations dans un ensemble de trois à cinq documents,
- établir des relations entre ces documents,
- utiliser des connaissances sur le programme,
- élaborer une courte synthèse intégrant les informations apportées par les documents proposés et ses connaissances.

Modalités

Les quatre situations d'évaluation portent chacune sur des sujets d'étude différents, se rapportant au programme de terminale baccalauréat professionnel. Chaque situation d'évaluation est écrite et dure (*environ*) deux heures.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET METIERS D'ART

OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

Les documents servant de supports aux différentes situations d'évaluation constituent des ensembles cohérents permettant une mise en relation. La cohérence réside dans la situation historique ou géographique envisagée et la (ou les) notion (s) qui s'y rapporte (ent).

Deux des quatre situations d'évaluation doivent donner lieu à la réalisation d'un croquis ou d'un schéma.

La synthèse demandée comporte une vingtaine de lignes : elle est guidée par un plan indicatif ou un questionnement.

EPREUVE E6 : Epreuve d'éducation artistique - arts appliqués
COEFFICIENT 1

U6

Finalités objectifs de l'évaluation

L'évaluation a pour objet de vérifier que le candidat sait utiliser des méthodes d'analyse et sait communiquer en utilisant le vocabulaire plastique et graphique.

Elle permet également de s'assurer que le candidat sait mobiliser ses connaissances relatives à l'esthétique du produit, à la production artistique et son implication dans l'environnement contemporain et historique.

Evaluation

L'évaluation porte sur les compétences définies par le programme-référentiel, en relation directe ou indirecte avec le champ professionnel concerné

Formes de l'évaluation

⇒ **Forme ponctuelle (épreuve écrite et graphique/durée 3 heures/coefficient 1)**

Cette épreuve comporte une analyse formelle et stylistique des éléments présentés dans un dossier comportant quelques planches documentaires (images/textes).

Elle se complète d'une recherche personnelle effectuée par le candidat à partir de l'analyse du dossier documentaire, en fonction d'une demande précise et/ou d'un cahier des charges.

L'analyse implique un relevé documentaire sélectif assorti d'annotations.

Le contenu de l'analyse peut porter sur la comparaison entre l'organisation plastique et l'organisation fonctionnelle d'un ou plusieurs objets (ou supports), ou sur la mise en relation des éléments représentés avec leur contexte historique et artistique.

La recherche porte sur un problème appartenant à l'un des domaines des arts appliqués. Elle doit être présentée sous forme d'esquisse(s) graphique(s) et/ou colorée(s), assortie(s) d'un commentaire écrit, justifiant les choix effectués par le candidat.

L'épreuve obligatoire, dont le sujet est élaborée au plan national, se déroule, sous la responsabilité des recteurs, dans les centres d'examen de chaque académie, dans le respect du calendrier national. Elle est organisée en séance ininterrompue de trois heures.

Un jury académique composé de professeurs de la discipline procède à la correction et la notation de l'épreuve.

⇒ **Forme contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué deux situations d'évaluation réalisées dans l'établissement de formation. La deuxième situation se déroule obligatoirement en fin de formation.

Première situation d'évaluation : évaluation graphique et écrite - coefficient 1

L'évaluation comporte une à deux séquences de deux heures environ réalisée par l'enseignant chargé des arts appliqués.

A partir d'un dossier remis au candidat, l'évaluation consiste à mettre en oeuvre tout ou partie des compétences suivantes :

- mettre en oeuvre et maîtriser des outils et des techniques imposés,
- traduire plastiquement les observations concernant les données du réel,
- mettre en oeuvre des principes d'organisation,
- identifier une production artistique et repérer son implication dans son environnement culturel, spécialement dans celui du cadre de vie, de la fabrication industrielle et artisanale, ou de la communication visuelle,
- analyser des produits d'art appliqué à l'industrie et à l'artisanat,
- analyser les relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matières, couleurs/fonctions),
- sélectionner, transférer et adapter des éléments pour répondre à un problème d'art appliqué dans le respect d'un cahier des charges ou des contraintes imposées,
- maîtriser des techniques appropriées à la traduction des réponses données au problème d'art appliqué imposé.

Deuxième situation d'évaluation : soutenance de dossier - coefficient 2

Cette situation d'évaluation a lieu en fin de formation. Elle est réalisée par l'enseignant chargé des arts appliqués et l'enseignant chargé des enseignements technologiques et professionnels. Un professeur de français intervenant dans la formation ainsi qu'un professionnel peuvent être associés à l'évaluation.

L'évaluation prend appui sur un dossier réalisé par le candidat au cours de sa formation. Le dossier est mis à disposition de l'équipe d'évaluateurs 15 jours avant les dates retenues pour la soutenance.

Le thème du dossier est proposé par le candidat et définitivement arrêté après accord du professeur chargé des arts appliqués, en concertation avec l'équipe d'évaluateurs.

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à concevoir une démarche de présentation explicite :

- d'une évolution esthétique, liée à l'évolution des modes de vie, mettant en oeuvre des techniques, des matériaux nouveaux...

- de productions, de technologies connexes participant aux réalisations d'une entreprise ou à l'environnement de ses produits (accessoires, objets en relation avec le produit, architecture intérieure ou extérieure, scénographie des lieux de vente, de présentation...)

ou

- d'une étude promotionnelle liée à la valorisation d'une enquête, de ses activités, de ses services ou de ses produits.

le candidat communique par écrit toutes les informations permettant de justifier et d'explicitier le choix de l'objet d'étude, la démarche de l'analyse effectuée au regard de ses intentions initiales et de l'objet qu'il a défini pour son projet.

Le dossier comprend :

- un ensemble de relevés, de croquis, d'esquisses, voire de projets plus aboutis qui constituent une part intrinsèque de la recherche,

- un ensemble de commentaires, d'annotations voire d'enquêtes qui constituent la partie argumentaire indispensable et justifient les données du problème posé, de l'analyse et de l'étude présentée,

- un ensemble documentaire composé principalement de documents inédits et de photos personnelles.

L'évaluation de ce dossier porte essentiellement sur la mise en oeuvre des compétences suivantes :

- situer un produit, un support de communication, un espace construit dans l'environnement artistique et culturel de son époque,

- évaluer la qualité esthétique d'un produit à partir d'une analyse formelle mise en oeuvre dans une étude graphique complétée des annotations indispensables,

- maîtriser des techniques appropriées et adaptées : au type de communication visuelle choisi, à l'objet d'étude présenté,

- construire un argumentaire concis définissant clairement les intentions et l'objectif de l'étude, cette étude n'étant pas limitée uniquement au champ professionnel initial.

L'évaluation porte sur le contenu du dossier et la soutenance qu'en fait le candidat pendant une durée de quinze minutes sans préparation préalable.

A l'issue des deux situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe d'évaluateurs de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat accompagnée d'une proposition de note.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat

à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

**EPREUVE E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive
COEFFICIENT 1**

U7

⇒ **Forme ponctuelle et Forme contrôle en cours de formation.**

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive au lycée (journal officiel du 30 novembre 1995).

EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE

UF1

épreuve orale, durée 20 minutes

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité à s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

EPREUVE FACULTATIVE D'HYGIENE - PREVENTION - SECOURISME

UF2

épreuve écrite, durée 2 heures (arrêté du 25 janvier 1988 B.O. n° 13 du 31 mars 1988).

L'épreuve comportera plusieurs questions indépendantes ou liées portant sur le programme d'hygiène, prévention, secourisme.

Des questions relatives au secourisme devront obligatoirement y figurer.

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat maîtrise les connaissances de base de microbiologie et de physiologie indispensables à la pratique de l'hygiène, de la prévention et du secourisme dans son activité professionnelle.

L'épreuve permet en outre de contrôler que le candidat est en mesure :

- d'évaluer les risques encourus dans le milieu professionnel et d'en cerner les causes et les conséquences ;
- de proposer des moyens pour les éviter ;
- d'envisager des solutions adaptées en cas d'accident.